

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Procès-verbal de la séance du 16 avril 2019.

L'an deux mille dix-neuf le seize du mois d'Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Patricia MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2019

Étaient présents : Patricia Meunier, Jacques Grolleau, Marie-Line Lusseau, Francis Roy, Laurence Parent, Serge Jardin, Patricia Schaaf, Julia Stiles, Philippe Chapot, Laurence Diguët, Carole Cousseau, Stéphane Bourdeau, Christine Retrain, Sandrine Largeau.

Absents excusés : Christophe Pillet,

- Fridoline Reaud donne pouvoir à Stéphane Bourdeau ;
- Hervé-Loïc Boucher donne pouvoir à Philippe Chapot ;
- Pierre Zéroual donne pouvoir à Sandrine Largeau ;
- Alain Pied donne pouvoir à Marie-Line Lusseau ;

Secrétaire de séance : Laurence Diguët.

Lecture du procès-verbal de la séance du 8 avril adopté à l'unanimité moins une abstention.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les modifications des commissions communales et représentations de la Commune, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Taux des indemnités du Maire et des Adjoints.

Madame le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L.2122-18 du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints. Il s'agit d'une compétence exclusive du Maire qui donne lecture des délégations.

Madame le Maire propose de garder les mêmes bases que précédemment.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire est fixé au taux de 40% de l'indice brut 1027 selon le barème en vigueur (revalorisé au 01.01.2019).
- Le montant de l'indemnité pour l'exercice effective des fonctions d'adjoint au maire est fixé à 12.40% de l'indice brut 1027 selon le barème en vigueur (revalorisé au 01.01.2019).
- Ces indemnités seront versées, à compter de la date de l'élection du maire et des adjoints : soit à partir du 8 avril 2019.

Les montants des indemnités subiront automatiquement les évolutions de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Subventions aux associations 2019.

Madame le Maire expose comme tous les ans la réunion de la « commission sports loisirs » qui a pour mission l'élaboration de la proposition du tableau des subventions aux associations.

Il est précisé que l'association « la Sainte Aubinoise » est en sommeil et qu'elle n'a pas demandé de subvention. Quant à l'association « Gati Foot » de Secondigny, la commission suspend la subvention, elle bénéficie entre autres des structures communales lors de leur manifestation aux tarifs communaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 2%.

SUBVENTIONS	2019
MPT Prise en charge de 22h30 du secrétariat	19 050,00 €
MPT Activités générales et école de musique	5 545,00 €
CASA FOOT	3 880,00 €
GATI-FOOT Prise en charge éducateur sportif	0,00 €
ST AUBINADES	1 670,00 €
ATELIERS DU GRIFFON	470,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	470,00 €
ASSOCIATION LA GATINELLE	470,00 €
CHOEUR DE CHAMBRE DES DEUX-SEVRE	204,00 €
SOCIETE DE PECHE "Le Brocheton"	204,00 €
ASSOCIATION AFN	204,00 €
LES P'TITS CLOUD	204,00 €
SOCIETE DE BOULES "La Sainte Aubinoise"	0,00 €
CLUB DU 3eme AGE "La Bienfaitrice"	204,00 €
A CONTRE COURANT	204,00 €
TAPTAPO SAMBALEK	204,00 €
LE TAROT SAINT AUBINOIS	204,00 €
TE RAI E TE ANUANUA	204,00 €
Association "Amitié Secondigny- Elavagnon" TOGO	204,00 €
RESTAURANT DU CŒUR	204,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	204,00 €
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	204,00 €
TOTAL	34 207 €

6 élèves en 2019 - de 16 ans	FOYER SOCIO EDUCATIF DE L'EREA	246 €
53 élèves en 2019 - de 16 ans	FSE COLLEGE LOUIS MERLE	2 173 €
élève en 2019- de 16 ans	MAISON FAMILIALE RURALE SECONDIGNY	0 €
1 élève en 2019- de 16 ans	CHAMBRE DES METIERS	41 €
élève en 2019 - de 16 ans	MAISON FAMILIALE RURALE MONCOUTANT	0 €
	TOTAL	2 460 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2019
Spectacle Noël APE	414 €
Voyage scolaire	
Soirée du Patrimoine	3 000 €
MPT * FSE EREA (Caravane Ah!)	400 €
Spectacle MPT	
DIVERS	
St Aubinades	

<i>FDAJ</i>	150 €
<i>FSL</i>	800 €
TOTAL	4 764 €
Remboursement Abonnement Téléphone	1 415 €
TOTAL GENERAL	42 846 €
BUGET SUBVENTION 2019 : 50000€	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et mandate le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Modifications des commissions municipales et des représentations de la commune.

Madame le Maire propose, dans la continuité, de garder l'ensemble des commissions et des représentations telles qu'elles ont été constituées le 8 avril 2014, avec la modification en date du 25/02/2016 (délégation au SIEDS : Jacques Grolleau en qualité de titulaire et Marie-Line Lusseau en qualité de suppléante). Il est rappelé la création d'une nouvelle commission « Commission santé » le 22 mars 2018.

Madame Laurence Parent prend en charge la commission « Vivre ensemble » en remplacement de Patricia Meunier.

Madame Christine Retrain confirme ses inscriptions aux commissions communication, et sports loisirs.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil Municipal valide ces changements.

Informations

- Dîner dansant du CASA le dimanche 21 avril.
- Concours de tarot le samedi 27 avril à 13 h 30.
- Cérémonie du 8 mai.